



Compte rendu du Bureau du 4 novembre 2013

1. Lacq Cluster Chimie 30 (LCC30) : demande d'aide publique de la SOBEGI
2. Demande d'augmentation de la participation de la CCL au GIP Chemparc
3. Présentation de l'organigramme du pôle aménagement
4. Financement de la SEM élan béarnais Pau Lacq Orthez
5. TAD Mobilacq 64 : extension et ouverture du service sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Orthez
6. Fusion : proposition d'exercice de la compétence CLIC (centre local d'information et de coordination) en lien avec le réseau Gaves et Bidouze
7. Vente d'un terrain situé zone de la Plaine des bois à Biron pour l'implantation d'une boulangerie : fixation du prix de vente
8. Demande de participation de la société Fanfelle-Gaussens, située à Abos, pour la réalisation d'une clôture
9. Compte rendu de l'utilisation des subventions octroyées aux associations et organismes divers en 2012
10. Information au Bureau concernant l'attribution de trois marchés (procédures adaptées)

1. LACQ CLUSTER CHIMIE 2030 (LCC30) : DEMANDE D'AIDE PUBLIQUE DE LA SOBEGI

Par courrier en date du 10 octobre 2013, la SOBEGI sollicite une aide financière concernant le dossier LACQ CLUSTER CHIMIE 2030 (LCC30) de 1,8 M€.

L'investissement global pour ce projet est de 154 M€ dont 110 M€ investis par SOBEGI pour l'unité de traitement gaz (UTG) au cœur de LCC30. SOBEGI a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 4,2 M€ et du conseil régional d'Aquitaine à hauteur de 1,8 M€.

LCC30 capitalise toutes les caractéristiques qui ancrent sur le bassin de Lacq une stratégie industrielle globale volontariste, dynamique et ce, dans une perspective à moyen long terme. Cependant, LCC30 est économiquement lourd pour SOBEGI compte tenu du montant de l'investissement réalisé et de la durée du retour sur investissement.

Le Bureau estime d'abord nécessaire d'avoir une position commune avec le conseil général. Ensuite, il s'agirait de faire exception à l'usage en cours sur le bassin de Lacq où le subventionnement au bénéfice de l'implantation d'une entreprise était réparti à parts égales entre les trois collectivités (conseil régional, conseil général et communauté de communes de Lacq). Enfin, le montant de la participation de la communauté de communes de Lacq pourrait s'établir à 900 K€. Cette question sera à nouveau évoquée lors du prochain bureau, afin de connaître notamment la position du conseil général.

2. DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ AU GIP CHEMPARC

Suite au conseil d'administration du 28 octobre dernier, le GIP CHEMPARC souhaite une augmentation de la participation de la communauté de communes de Lacq de 8 000 €, soit un montant total de 100 000 €, afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Le Bureau émet un avis favorable.

3. PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU POLE AMENAGEMENT

Ce projet d'organigramme qui est présenté au Bureau a reçu la validation de Monsieur le Président le 7 octobre et a été présenté au comité de direction. Il a également été présenté dans le détail, mardi 15 octobre 2013, à l'ensemble des agents de maîtrise, des chargés de secteurs et des chefs de service du pôle aménagement, a été diffusé à l'ensemble des chefs de service et a été présenté dans son architecture générale aux agents des services concernés de la communauté de communes du canton d'Orthez. Enfin, il devra être à l'ordre du jour du prochain comité technique de fin novembre 2013.

Il vise une organisation stable et pérenne et tient compte de la chronologie des prises de compétence dans le domaine de l'aménagement : voirie en 2014, espaces verts, éclairage public et propreté urbaine à la date prévisionnelle du 1^{er} janvier 2015.

Le Bureau donne un avis favorable à ce nouvel organigramme du pôle aménagement.

4. FINANCEMENT DE LA SEM ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ

Jusqu'à l'an dernier (saison 2012-2013), le montant global de financement de l'EBPLO était de 600 K€ : 400 K€ sous forme de subvention et 200 K€ dans le cadre d'un marché de prestations de service (encarts publicitaires au palais, logo sur les tenues, loges et places de match). Au BP 2013 et pour la saison 2013-2014, le montant global de financement s'élève à 650 K€ avec toujours 400 K€ de subvention (délibération du 24 juin 2013 et versée au club en suivant) et 250 K€ de marché de prestations de service, soit 50 K€ supplémentaires. Ce supplément provient de la volonté du club des filles de toujours bénéficier d'un retour financier de 250 K€ de la part de la SEM alors que cette dernière comptait ne verser que 200 K€ pour la saison.

Le Bureau émet un avis favorable. Un audit de la participation de la collectivité devra être effectué d'ici à mars ou avril 2014. Autorisation est donnée au président de signer le marché correspondant.

5. TAD MOBILACQ 64 : EXTENSION ET OUVERTURE DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON D'ORTHEZ

Le Bureau émet un avis favorable à l'extension du service ainsi qu'à son ouverture sur des jours supplémentaires.

6. FUSION : PROPOSITION D'EXERCICE DE LA COMPETENCE CLIC (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION) EN LIEN AVEC LE RESEAU GAVES ET BIDOUZE

La compétence CLIC figure aujourd'hui dans les statuts de la future communauté fusionnée et est essentiellement assurée par une coordinatrice, basée à Orthez, dans la maison de la solidarité départementale.

Lors d'une rencontre avec le conseil général, celui-ci a proposé un rapprochement avec le réseau Gaves et Bidouze afin de couvrir l'ensemble du territoire de la CCLO au 1^{er} janvier 2014. A ce titre, la coordinatrice serait mise à disposition de cette association, qui percevrait les ressources versées par le conseil général et par l'agence régionale de santé.

Du personnel serait alors déployé sur l'actuel territoire de la communauté de communes de Lacq afin de pouvoir accueillir et orienter la population âgée dans les meilleures conditions.

Le Bureau émet un avis favorable.

7. VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ ZONE DE LA PLAINE DES BOIS A BIRON POUR L'IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Par délibération en date du 18 mars 2013, le conseil communautaire a autorisé la vente d'une emprise d'environ 920 m², zone plaine des Bois à Biron afin d'y implanter une boulangerie. Délégation a été donnée au bureau afin de fixer les modalités de rétrocession. Initialement, ce terrain était prévu pour rester en espace vert. Par conséquent, de nombreux réseaux traversent la parcelle : France Telecom, Grdf et ERdf. D'après les devis des concessionnaires, le montant du dévoiement des réseaux est estimé à 24 816 € TTC.

Dans un courrier en date du 1^{er} février 2013, France domaine estime ce terrain à 15€/m² sans tenir compte du coût de déplacement des réseaux.

Compte tenu que ce terrain n'avait pas vocation à être commercialisé et n'entraîne donc pas dans l'équilibre de l'opération Plaine des bois, et que la communauté de communes de Lacq vend ses terrains en zone d'activités entre 18 et 20 € HT/m², le Bureau fixe le prix de vente de ces 920 m² prélevés sur la parcelle cadastrée, à Biron, B 970, à 20 000 € HT (soit 21,74 €/m²).

8. DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ FANFELLE-GAUSSENS SITUÉE

La demande de réfection de clôture formulée par la société FANFELLE GAUSSENS répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq pour l'attribution de ce type d'aide, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 11 055,87 € HT pour 245 ml de clôture.

9. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS EN 2012

Compte rendu est donné au Bureau de l'utilisation, par les associations, des subventions qui leur ont été octroyées en 2012.

Le Bureau prend acte de ces informations.

10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :

- Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour la construction d'un centre culturel à Mourenx - relance des lots 5 (bardage) et 7 (menuiseries bois) ayant été déclarés respectivement infructueux et sans suite, sont attribués comme suit : Lot 5 : entreprise SYLVEA (82000 Montauban) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 295 618,23 € HT; Lot 7 : entreprise MARQUET (64110 Uzès) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 208 350,00 € HT.
- Le marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du droit des sols et prestations associées est attribué à l'entreprise GFI PROGICIELS (21800 Quentigny) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 12 805 € HT.
- Le marché pour l'extension du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq est attribué à l'entreprise AUDIOMASTER (64000 Pau) pour un montant de 15 068,78 HT.

Le Bureau prend acte de ces informations.
